Jeudi 23 Mars 1848. Prix : 15 Centimes. 1re Année. — N° 26.

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ON S'ABONNE A PARIS, RUE BERGÈRE, N° 8.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris	30 fr.	16 fr.	9 fr.
Départements	36 »	19 »	11 »
Étranger	42 »	23 »	13 »

JOURNAL QUOTIDIEN.

Liberté. — Égalité. — Fraternité. — Justice. — Économie. — Ordre.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, Rue Bergère, n° 8.

On reçoit les Annonces, d'après un tarif très-modéré, à l'*Agence universelle*, place de la Bourse, 12, et à l'Administration.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

Le journal LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE paraît à 4 heures du soir, et donne, AVANT TOUS LES AUTRES JOURNAUX :

1° Les dernières nouvelles des départements et de l'étranger, arrivées à Paris le matin;
2° Les publications du Gouvernement provisoire et les nouvelles de Paris du jour même ;
3° La revue des journaux de Paris du matin;
4° Les derniers cours des bourses de l'étranger, et ceux de la bourse de Paris.

IL DONNE EN OUTRE :

5° Des nouvelles spéciales relatives aux chemins de fer, à leur mouvement et à leurs recettes;
6° Des feuilletons scientifiques et littéraires ; des critiques des théâtres, le lendemain même des premières représentations, et des courriers de Paris;
7° Des annonces et programmes détaillés des spectacles, etc., etc.

Paris, 22 Mars.

La rareté factice du numéraire, voilà quelle est, selon beaucoup de gens, la cause de la crise actuelle! Le numéraire a peur, il se cache, et son absence paralyse toutes les transactions. Il faut donc que le Gouvernement avise au plus tôt à mettre la main dessus, ou qu'il le remplace par un autre moyen de circulation.

Le Gouvernement n'a pas manqué d'écouter ces conseils ; d'une part il a augmenté l'impôt, d'une autre part il a autorisé la Banque à suspendre ses payements en espèces, et il a donné un cours forcé aux billets de banque.

Ces moyens auraient peut-être quelque efficacité si l'absence du numéraire était véritablement la *cause* de la crise, si elle n'était pas au contraire l'*effet* de la crise.

Nous disons que la disparition du numéraire a été la conséquence de la crise qui s'est déclarée après le 24 février, et nous pensons qu'il suffit d'un peu d'observation pour en acquérir la preuve. Quelle a été, dans le monde commercial et financier, l'impression produite par la révolution du 24 février ? Ç'a été, il faut bien le dire, une impression de stupeur. L'industrie et le commerce ont besoin avant tout de calme, de sécurité; toute commotion, dût-elle avoir plus tard des résultats salutaires, les alarme, les inquiète, les paralyse. Dans ces moments de trouble, l'industriel, le négociant, le banquier, s'occupent avant toutes choses de préserver leurs capitaux engagés. Le banquier restreint son crédit, le marchand diminue ses achats, l'industriel réduit son travail, et par là même, par le fait de ce ralentissement général des affaires, la circulation se ralentit. Au lieu d'aller vivifier successivement toutes les parties du corps social, le numéraire demeure enfoui dans les caisses, grandes ou petites. Tant pis alors pour ceux qui avaient contracté de gros engagements et qui comptaient sur le crédit pour les remplir! Tant pis pour eux, car le crédit se resserrant partout, car chacun gardant soigneusement ses capitaux par-devers soi, en vue des éventualités de l'avenir, tous ceux qui faisaient des affaires avec les capitaux d'autrui se trouvent exposés à une chute imminente !

Ce n'est donc pas la rareté du numéraire qui occasionne la crise, c'est la crise qui occasionne la rareté du numéraire ; d'où il résulte qu'il est parfaitement inutile de chercher, soit à augmenter d'une manière factice la somme du numéraire, soit à remplacer l'or et l'argent enfouis dans les caisses par d'autres moyens de circulation.

Si vous augmentez la somme du numéraire en envoyant votre vaisselle à la Monnaie, ou en vendant des biens nationaux, des diamants de la couronne, etc., qu'arrivera-t-il? Réussirez-vous à remettre en mouvement la circulation du pays arrêtée par la crise? Non! pas plus que vous ne réussiriez à ébranler d'un coup de poing l'obélisque de Luxor ! Quoi que vous fassiez, vous n'empêcherez pas les gens qui recevront le numéraire produit par le monnayage de votre vaisselle ou la vente de vos diamants, de l'immobiliser, si la crise continue.

Si vous remplacez l'or et l'argent par d'autres moyens de circulation, par des billets auxquels on aura donné un cours forcé, qu'arrivera-t-il encore? Il arrivera d'abord que l'or et l'argent qui étaient demeurés dans la circulation se hâteront d'en sortir afin de ne point s'échanger contre des billets, dépréciés par cela même qu'ils auront un cours forcé; il arrivera que l'or et l'argent seront enfouis ou sortiront du pays. La circulation se fera alors avec des billets au lieu de se faire avec du numéraire. En sera-t-elle plus sûre et plus rapide? Plus sûre! Elle le sera moins ; car, si solide que soit la représentation d'une valeur, on préfère toujours, dans les moments de crise, la valeur même. Plus rapide! Pourquoi la circulation en billets serait-elle plus rapide que la circulation en numéraire? Pourquoi ferait-on plus d'affaires avec des billets qu'on n'en peut faire avec du numéraire? Dans une crise, la présence de billets soumis à une dépréciation qui varie selon les événements, ne contribue-t-elle pas, au contraire, à ralentir le mouvement des affaires au lieu de l'accélérer? Est-ce que l'on fabrique, est-ce que l'on vend, est-ce que l'on achète volontiers, lorsque la marchandise avec laquelle se payent les produits est sujette à des variations qu'aucune sagesse humaine ne pourrait prévoir ; lorsqu'une dépréciation soudaine du *medium circulans* peut rendre demain onéreux un marché qui était avantageux aujourd'hui?

L'augmentation factice du numéraire et la substitution d'un véhicule de circulation à un autre, ne sont pas des remèdes ! Ce n'est pas sur le *medium* dont se servent les industriels et les négociants pour opérer les transactions qu'il faut agir, c'est sur ces transactions mêmes ! Il faut agir sur la *cause* de la crise et non sur *l'effet* de la crise!

La cause de la crise, c'est, nous l'avons dit, la terreur qui s'est emparée des esprits à la suite de la Révolution. On a craint la guerre au dehors, la désorganisation sociale au dedans ; on a craint par conséquent que toutes les fortunes et toutes les existences ne vinssent à se trouver compromises.

Eh bien! en présence de ces terreurs, qu'avait à faire le Gouvernement provisoire? Rien autre chose qu'à prendre des mesures qui pussent rassurer le commerce et l'industrie sur l'extérieur et sur l'intérieur. Pour prouver qu'il ne voulait aucunement d'une guerre avec l'étranger, il aurait dû licencier tout d'abord une partie de l'armée; pour prouver qu'il ne voulait point la désorganisation sociale, il aurait dû s'abstenir complétement d'intervenir dans le travail de la nation; il aurait dû éviter d'expérimenter des théories socialistes, dont le but patent, avéré, est de ruiner successivement les ateliers de l'industrie privée par la concurrence de ceux de l'État; il aurait du se borner uniquement à supprimer les entraves que les régimes précédents avaient apportés au libre exercice de certaines industries!

Voilà ce que le Gouvernement provisoire aurait dû faire pour remédier à la crise. S'il avait employé ces moyens de *sens commun* au lieu de se lancer aveuglément dans l'abîme des expériences socialistes, la peur, au lieu de s'aggraver de jour en jour, aurait fini par se calmer, car, après tout, la situation n'était pas si mauvaise! Le numéraire aurait reparu et avant peu la production nationale aurait repris son essor accoutumé ; disons mieux, elle se serait augmentée, accélérée, grâce à la suppression de toutes les entraves dont le régime abattu en février l'avait entourée!

Malheureusement, le Gouvernement provisoire n'a pas voulu suivre cette voie si simple et si rationnelle; il est intervenu dans le commerce, dans l'industrie, dans le travail; il a créé des établissements de crédit ; il a prêté à telle ou telle branche de la production les deniers des contribuables ; il a donné un cours forcé à un papier sous le coup d'une dépréciation imminente ; bref il a fait, — bien involontairement nous en convenons, — tout ce qu'il fallait pour augmenter le gâchis.

Hélas! n'est-ce pas bien le moment de répéter avec le *Times* : Saint Socrate, priez pour nous?

Après une lutte sanglante, le peuple de Berlin est demeuré maître de la ville. Le roi a renvoyé son ministère, et il a chargé M. d'Arnim de composer un nouveau cabinet. (Voir plus loin les détails.) La nouvelle de la proclamation de la république à Berlin était donc inexacte; mais, quoi qu'il en soit, une secousse immense vient d'être imprimée à l'Allemagne, et nul ne peut dire quelles en seront les conséquences.

Voici maintenant que le Gouvernement se met à faire des prêts sur marchandises. (Voir plus loin l'ordonnance relative à l'établissement des magasins généraux.) Les récépissés de ces marchandises déposées dans les magasins généraux, seront acceptés comme

---

Feuilleton de la *République française*

du 23 mars 1848.

Histoire d'un homme enterré vivant racontée par lui-même.

(Traduit de l'anglais.)

Jeannie fit un bond d'épouvante à cette voix; elle courut à l'armoire pratiqué dans la muraille, l'ouvrit, en fureta les recoins — rien. — Elle fouilla dans ses poches, en y plongeant les deux mains avec angoisse — rien — plus un penny. Elle se pencha alors douloureusement vers la paillasse et dit : — Mon enfant rendors-toi, je t'en supplie, oh! rendors-toi, demain... L'enfant se rendormit.

Jeannie se remit à genoux.

En cet instant, on frappa à la porte, et immédiatement une tête allongée en museau de fouine se laissa voir dans l'entrebâillement.

— Peut-on entrer, ma voisine? dit une voix doucereuse.

— M. Simpson! fit Jeannie et réprimant un mouvement d'effroi; que voulez-vous de moi, monsieur?

M. Simpson demeure dans la même maison que nous, quelques étages plus bas. C'est un petit homme à la physionomie sale et ignoble,— courtier d'affaires d'un banquier juif; on le dit fort riche. Il y a deux ans, lorsque notre misère commença à s'accroître, j'appris qu'il s'était permis d'adresser d'infâmes propositions à Jeannie, bien que la noble créature me l'eût caché. Je le menaçai de lui tordre le cou s'il recommençait. Il s'en garda bien, et même, depuis ce temps, il évitait de se rencontrer sur mon passage. Sa vue me dégoûtait comme celle d'une vipère.

— Ce que je veux, répondit-il, ce que je veux, voisine, je veux vous consoler, venir à votre secours dans votre malheur. Vous en avez peut-être besoin, ajouta-t-il en portant circulairement dans la mansarde ses vilains regards fauves, — qui sait? Il ne vous a pas laissé un gros douaire, dirait-on, cet homme-là.

Jeannie courba tristement sous ce sarcasme sa tête si fière.

— Oh! monsieur, dit-elle, ce n'est point ici le temps de rallier. Tenez, je vous l'avoue, je ne possède plus rien, non, plus rien! Prenez pitié de moi, non pour moi-même, mais pour mes pauvres petits enfants; prenez-en pitié, et je vous pardonnerai le mal que vous m'avez voulu faire jadis, je prierai Dieu pour vous.

M. Simpson lâcha un petit rire aigu. — Ah! fit-il, la belle mépriseuse, c'est vous à présent qui me priez. Si j'étais un méchant homme, comme je me vengerais... mais non, je suis un bon homme, moi, je veux bien oublier vos dédains et venir honnêtement à votre aide. Je n'y mets qu'une seule condition, et une condition fort aisée à remplir encore, mon Dieu!

— Laquelle? demanda Jeannie en le regardant fixement.

— Vous avez de bien beaux yeux, certainement, mistriss, continua-t-il, et cette condition-là les concerne. J'espère que... qu'à l'avenir, quand vous les tournerez de mon côté, ces beaux yeux n'auront plus l'air aussi farouche qu'il y a deux ans,— voilà tout. Et il s'avança galamment pour saisir la main de Jeannie.

En entendant ces paroles diaboliques, celle-ci se redressa de toute sa hauteur et s'approcha du reptile, qui recula. Il avait peur.

— Méchant! lui dit-elle, c'est devant le cadavre de mon mari, de mon pauvre James qui vient de mourir, devant ses enfants, tandis que je prie pour lui, qui est mort aujourd'hui, et pour eux qui mourront peut-être demain, c'est dans ce moment que tu viens me parler ainsi. Si j'étais un homme, je t'écraserais. Va-t'en, laisse-moi seule — je me livrerais plutôt à Satan qu'à toi.

Le petit homme s'en alla ; cependant lorsqu'il fut près de l'escalier, il revint sur ses pas et adressa de nouveau à ma femme ces quelques paroles :

— Dans deux ou trois heures, lorsque ces petits anges-là se réveilleront, vous changerez peut-être d'avis, ma bonne mistriss ; dans ce cas, vous savez où est ma porte; je vous accueillerai toujours à bras ouverts, oui, à bras ouverts, ma bonne mistriss.

Là-dessus il descendit prestement l'escalier.

Et moi, je demeurai glacé, je ne bondis point dans mon suaire.

Jeannie se remit à genoux, la tête plongée entre ses mains.

La même petite voix qui s'était fait entendre tantôt, clama encore: — Mère j'ai faim. Mais cette fois, le cri s'accentuait plus vif, plus impérieux.

La mère prit son enfant sur ses genoux et le serra convulsivement contre son sein; elle lui dit de douces paroles et couvrit ses lèvres de baisers. L'enfant se rendormit.

On frappa de nouveau à la porte. Le médecin entra.

Ce médecin, ai-je dit, est un digne homme qui ne demande pas aux pauvres plus de deux schellings par visite. Il regarda aussi, comme l'autre, tout autour de la mansarde, mais son regard reluisait doux et bienfaisant. Une lueur d'espoir reparut aux yeux de Jeannie.

— Ma chère mistriss, fit-il avec sa bonne voix d'honnête homme, vous me devez cinq visites, — cela fait dix schellings; je ne veux certainement pas vous les réclamer, mon habitude n'est pas de pressurer les pauvres gens comme font certains d'entre mes confrères. Tenez ; — je vous avouerai même qu'il m'a semblé que vous vous trouviez un peu gênée, et je suis venu tout exprès pour vous tirer d'embarras. Il suffira pour cela que nous fassions ensemble un petit marché; — honnête, bien entendu, car vous êtes une femme vertueuse, mistriss Hopkins, je le sais bien, et je vous respecte. — Oh! parlez, fit Jeannie, je suis prête à tout sacrifier pour sauver la vie de mes pauvres enfants qui ont faim. Que faut-il faire?— parlez.

— Eh bien! mistriss, reprit le docteur, votre mari est mort, le pauvre homme! Précisément j'ai besoin aujourd'hui d'un *sujet* pour mes exercices, vendez-moi son corps. Tenez— je vous en donnerai 30 schellings, et dix que vous me devez, cela fera 40. Je n'en paye ordinairement que 35 au fossoyeur de Southwark. Je vous favorise parce que vous êtes une brave femme, car, en vérité, j'y perds. Il était bien chétif votre homme, et je ne crois même pas qu'il fût tout à fait bien conformé. — Dites ? S'approchant alors de moi et soulevant mon linceul, il se mit à palper mes chairs et à faire résonner mes os.

Jeannie, qui pendant ce discours était demeurée pétrifiée d'étonnement, s'avança tout d'un coup, in-

gages par les comptoirs d'escompte. Nous n'y trouverions rien à redire si les comptoirs étaient fondés et dirigés uniquement par des particuliers, mais il ne faut pas oublier que l'État et les villes se sont engagés à fournir les deux tiers du capital de ces établissements. Si donc les marchandises mises en dépôt ne peuvent être vendues et se déprécient, les comptoirs d'escompte, et, par conséquent, les contribuables qui en auront fait les fonds pour les deux tiers, subiront des pertes considérables.

S'il ne s'agissait que des marchandises actuellement en magasin, on pourrait consentir à faire subir une perte momentanée au pays pour soulager quelques-unes des branches de la production; mais sera-t-il possible de s'arrêter sur cette pente? Les maisons qui auront obtenu des avances sur marchandises ne continueront-elles pas à travailler sans avoir égard aux besoins de la production, en se fiant aux crédits qu'on leur aura ouverts? L'État parviendrá à se défaire sans doute des masses de marchandises qu'on aura fabriquées pour ces monts-de-piété d'un nouveau genre; mais il s'en défera à perte, et par conséquent avec grand dommage par les contribuables et pour le commerce régulier. Prenons un exemple analogue. Que deviendrait le commerce de bijouterie si le Mont-de-Piété au lieu de vendre quelques centaines de montres dont les reconnaissances n'ont pas été renouvelées, en vendait quelques millions? Il serait inévitablement ruiné. Eh bien! une grande partie de notre commerce parisien ne se trouvera-t-il pas exposé à une catastrophe semblable lorsqu'on vendra les marchandises déposées dans les magasins généraux? C'est toujours, toujours le même système : ruiner les uns pour assister les autres!

ACTES OFFICIELS DU GOUVERNEMENT.

Le Gouvernement provisoire décrète :

Le général de division Eugène Cavaignac est nommé ministre de la guerre.

M. Arago, membre du Gouvernement provisoire, ministre de la marine et ministre de la guerre par intérim, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, en conseil du gouvernement, le 20 mars 1848.

Les membres du Gouvernement provisoire.

MAGASINS DE DÉPOT SOUS LA SURVEILLANCE DE L'ÉTAT.

Rapport fait au Gouvernement de la République par le membre du Gouvernement provisoire, ministre des finances.

Paris, le 21 mars 1848.

Citoyens,

Vos premiers décrets ont pourvu aux nécessités du Trésor.

Mais ce n'est là qu'une partie de l'immense tâche qui pèse sur le Gouvernement de la République. Une crise industrielle persiste, qui ruinerait bientôt les chefs d'industrie et les travailleurs, si nous n'y avisions avec promptitude.

Cette crise s'est manifestée sous deux aspects : l'encombrement des portefeuilles, l'encombrement des magasins.

Par la chute des principaux établissements de crédit, les négociants et les industriels se sont trouvés subitement destitués des moyens de se procurer les capitaux qui leur étaient nécessaires, en même temps que l'amoindrissement de la consommation les chargeait de marchandises invendues.

Préoccupés de cette double nécessité, vous avez, sur ma proposition, décrété l'établissement de comptoirs d'escompte à Paris et dans tous les grands centres agricoles, industriels et commerciaux. Unis dans une association puissante, le crédit de l'Etat, celui des particuliers, ont déjà rendu des services, et sont appelés, dans un prochain avenir, à exercer la plus féconde influence.

Aujourd'hui, vous devez faire pour la marchandise ce que vous avez fait pour le papier : elle a besoin d'issues, il faut lui en ouvrir. Un grand nombre de maisons recommandables, et auxquelles se rattache par les liens les plus étroits l'existence de plusieurs milliers de travailleurs, tombent ou sont sur le point de tomber, quoique leur situation soit réellement favorable. Dans peu de jours, si nous n'y prenons garde, la situation pourrait s'aggraver. Les valeurs commerciales créées par les transactions antérieures s'épuisent, et, les échanges ayant diminué, elles ne se renouvellent que lentement.

En cet état de choses, j'ai pensé que le meilleur moyen de remédier au mal, c'était d'anticiper sur la consommation, par la circulation. J'ai pensé qu'il fallait rendre la vie, pour le moment, à des valeurs aujourd'hui stagnantes ; et voici ce que j'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations.

Dans le but de mettre les chefs d'industrie en mesure de disposer dès aujourd'hui du prix de leurs marchandises, il serait établi à Paris et dans les départements des magasins généraux où les négociants et les industriels viendraient déposer les matières premières, marchandises et objets fabriqués dont ils seraient propriétaires. En échange de leurs dépôts, ils recevraient une reconnaissance extraite d'un registre à souche. Ce récépissé, indiquant la valeur vénale de la marchandise, estimée à dire d'experts, constaterait la propriété, qui serait transmissible par voie d'endossement. Les porteurs des récépissés du magasin central seraient admis à les déposer en garantie au comptoir d'escompte de leur circonscription. Revêtus du timbre de la République, et représentant une valeur matérielle, solide, tangible, prochainement réalisable, les récépissés seraient regardés comme équivalents à une seconde signature. Je ne doute pas que cette seconde signature ne soit accueillie avec faveur par tous les grands établissements de crédit, et que les souscripteurs de billets si solidement garantis n'arrivent ainsi, par le seul intermédiaire des comptoirs d'escompte, aux grands réservoirs des capitaux.

Convaincu que cette mobilisation de valeurs aujourd'hui paralysées contribuera puissamment à revivifier l'industrie, le commerce, et conséquemment le travail, j'ai l'honneur, citoyens, de présenter à votre approbation le projet de décret suivant.

Le ministre des finances, membre du Gouvernement provisoire,

GARNIER-PAGÈS.

DÉCRET.

Le Gouvernement provisoire,

Décrète :

Art. 1er. Il sera établi à Paris, et dans les autres villes où le besoin s'en fera sentir, des magasins généraux où les négociants et les industriels pourront déposer les matières premières, les marchandises, les objets fabriqués dont ils seront propriétaires.

Art. 2. Ces magasins pourront être établis d'urgence, par les commissaires du Gouvernement, sur la demande des chambres de commerce ou des conseils municipaux.

Art. 3. Il sera délivré aux déposants des récépissés revêtus : 1° du timbre de la République ; 2° du timbre des magasins où les marchandises auront été déposées.

Ces récépissés, extraits de registres à souche transférant la propriété des objets déposés, seront transmissibles par voie d'endossement. Ils seront passibles d'un droit fixe, qui ne pourra dépasser 1 fr. 10 c.

Art. 4. Ces magasins seront placés sous la surveillance de l'État.

Art. 5. Les dispositions des lois antérieures ne seront pas applicables, en ce qu'elles pourront avoir de contraire au présent décret.

Art. 6. Le ministre des finances, le ministre de l'intérieur, le maire de Paris et le ministre du commerce seront, en ce qui les concerne, chargés de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, en conseil de gouvernement.

Ce 21 mars 1848.

Les Membres du Gouvernement provisoire.

ARRÊTÉ.

Le membre du Gouvernement provisoire, ministre des finances,

Vu le décret du Gouvernement provisoire en date de ce jour, relatif à l'établissement de magasins de dépôt destinés à recevoir les matières premières, les marchandises, les objets fabriqués que leurs propriétaires voudront placer sous la surveillance de l'État.

Arrête ce qui suit :

Art. 1er. Les bâtiments de l'entrepôt réel des douanes à Paris sont affectés au dépôt des matières premières, des marchandises et objets fabriqués que le commerce et l'industrie voudront placer sous la surveillance de l'État, et dont la valeur pourra être mobilisée au moyen de récépissés à ordre, transférables par voie d'endossement.

Art. 2. L'administration de l'entrepôt est chargée de la délivrance de ces récépissés. Ils seront de deux espèces et de couleur différente.

Les uns s'appliqueront aux marchandises étrangères grevées de droits dus au Trésor national. Ils indiqueront la quotité de ces droits.

Les autres seront relatifs aux marchandises d'origine française ou naturalisées par le payement des droits.

Ces récépissés ou leurs coupures seront conformes aux modèles annexés au présent arrêté et revêtus, indépendamment d'un timbre spécial, du cachet de l'administration de l'entrepôt et du cachet de la République.

Art. 3. L'administration de l'entrepôt sera tenue, à toute réquisition, de représenter au porteur du récépissé les marchandises qui en font l'objet.

Tout porteur de récépissé régulièrement endossé aura le droit de l'échanger contre un plusieurs récépissés délivrés en son nom. Il ne sera exigé aucun frais par l'administration de l'entrepôt pour la délivrance des récépissés ou de leurs coupures.

Art. 4. Les droits de magasinage et autres que l'administration de l'entrepôt est autorisée à percevoir, lui seront payés d'après le tarif arrêté par la chambre de commerce de Paris, sauf les modifications et additions dont ce tarif serait susceptible à l'égard de certaines classes de marchandises.

Paris, le 21 mars 1848.

GARNIER-PAGÈS.

Sur le rapport de la *Commission de gouvernement pour les travailleurs*,

Considérant que le décret du 2 mars, qui détermine la durée du travail effectif et qui supprime l'exploitation de l'ouvrier par voie de marchandage n'est pas universellement exécuté en ce qui touche à cette dernière disposition;

Considérant que les deux dispositions contenues dans le décret précité sont d'une égale importance, et doivent avoir force de loi, le Gouvernement provisoire de la République, tout en réservant la question du travail à la tâche,

Arrête :

Toute exploitation de l'ouvrier par voie de marchandage sera punie d'une amende de cinquante à cent francs pour la première fois, de cent à deux cents francs en cas de récidive ; et s'il y avait double récidive, d'un emprisonnement qui pourrait aller de un à six mois. Le produit des amendes sera destiné à secourir les invalides du travail.

Paris, le 21 mars 1848.

Les membres du Gouvernement provisoire.

Les explications données par lord Normanby sur la réception faite à Londres aux membres de la famille déchue du trône, n'ont point été données, comme on l'a dit, dans une dépêche de lord Palmerston, mais dans une conversation entre lord Normanby et M. le ministre des affaires étrangères de la République; lord Normanby s'est servi dans cet entretien des termes textuels dont le ministre anglais s'était servi dans la chambre des communes. (*Moniteur.*)

— Le Comptoir national d'escompte a commencé ses opérations hier lundi ; déjà six cents comptes sont ouverts, et il y a huit cents autres demandes sur lesquelles il sera statué demain.

Il a escompté lundi pour près d'un million de valeurs, et aujourd'hui pour plus de douze cent mille francs.

La Société républicaine et patriotique de l'*Atelier*, dans sa séance du 14 mars, a examiné les questions importantes de l'ajournement des élections et de l'éloignement des troupes de la capitale. L'extrait suivant du procès-verbal de cette séance fera connaître le résultat de la délibération.

Sur une proposition d'un citoyen, délégué de la *Société centrale républicaine*, qui demande à l'assemblée son adhésion à une adresse votée par ses collègues au Gouvernement provisoire pour le prier de décréter l'éloignement des troupes à trente lieues de la capitale, et l'ajournement des élections, la Société met ces questions à l'ordre du jour.

Après délibération, elle rejette la proposition à l'unanimité.

Elle décide qu'une délégation sera envoyée à la Société centrale républicaine pour lui faire part de sa décision et des motifs qui l'ont déterminée, et vote l'envoi d'une adresse au Gouvernement provisoire ainsi conçue :

*La Société républicaine et patriotique de l'*Atelier *au Gouvernement provisoire.*

« Citoyens,

» La société républicaine et patriotique de l'*Atelier* ayant été invitée, par les délégués officiels de clubs séant à Paris, à réclamer comme eux et avec eux, auprès du Gouvernement provisoire, l'*ajournement indéfini* des élections de la garde nationale et l'*éloignement des troupes* de Paris; ayant appris, d'autre part, que plusieurs organes de la presse avaient appuyé ces propositions, en a délibéré dans la séance du mardi 14, et a pris, à leur sujet, après discussion, les conclusions que j'ai l'honneur de vous transmettre.

» Sur la première proposition, concernant les élections, la société républicaine et patriotique de l'*Atelier ;*

» Considérant que les cadres des officiers de la garde nationale, formés sous l'influence du gouvernement honteux de Louis-Philippe et dans un esprit anti-démocratique et rétrograde, doivent être, dans l'intérêt et pour la sûreté de la République, révisés le plus tôt possible ;

» Considérant qu'au lendemain d'une révolution, et sous l'influence des sentiments républicains ardents et vivaces, on a tout à espérer des choix inspirés par de tels sentiments, et beaucoup à craindre des intrigues qu'un retard ferait naître ;

» La société républicaine et patriotique de *l'Atelier* repousse à l'unanimité l'ajournement indéfini des élections ;

» Sur la deuxième proposition : la société républicaine et patriotique de *l'Atelier* considérant que l'éloignement des troupes de Paris au delà d'un rayon de 50 kilomètres serait ruineux pour l'Etat, obligerait dès lors de faire construire à grands frais de nombreuses casernes, dépenses que l'état de nos finances nous interdit positivement;

» Considérant qu'une semblable mesure serait désastreuse pour les contrées qui environnent la capitale, dont la prospérité agricole, l'aisance et la richesse sont entretenues et fécondées par le séjour et l'alimentation de nos troupes, tant à cheval qu'à pied ;

» Considérant en outre que cette proposition peut sembler inspirée par un esprit de défiance vis-à-vis du Gouvernement provisoire, dont tous les actes méritent approbation, et que cette mesure serait inefficace, dans tous les cas, contre les tentatives insensées d'un pouvoir contre-révolutionnaire.

» Considérant encore que la proposition est injurieuse au plus haut degré pour notre brave et patriotique armée, dont la devise sera désormais, suivant l'expression du conventionnel Carnot, *obéissance passive* devant l'ennemi, *obéissance raisonnée* à l'intérieur ;

» Considérant enfin que tous les républicains patriotes doivent désirer que nos braves soldats vien-

---

dignée, entre cet homme et moi, et le repoussa.

—Jamais, non, jamais, monsieur, vous ne toucherez au corps de mon mari. Je vous le défends; j'aimerais mieux mourir. On dit que vous autres vous faites des choses abominables avec les corps morts, que vous les hachez, que vous les découpez comme les bouchers découpent les bêtes de tuerie; et vous croyez que je vous livrerai mon pauvre James, que je vous laisserai déchirer mort celui qui m'a protégée vivant! Oh! non, il reposera dans la terre bénie. Vous m'offrez 30 schellings pour son corps, voulez-vous le mien pour cette somme? Tenez, je vous le livre, découpez-le. Mais le sien, voyez-vous, jamais, oh! jamais vous ne le profanerez.

A cette proposition, le docteur recula stupéfait. Vous mistriss, reprit-il, vous! Oh! je sais bien qu'à ma place il y en a qui accepteraient, mais, en conscience, moi, je ne le puis. Cela est d'ailleurs devenu trop dangereux ; Wilkinson a été l'année dernière condamné au gibet pour un marché pareil (1). Soyez donc raisonnable, voyons, cédez-moi votre homme, peu importe, après tout, qu'il soit rongé par le ver ou par le scalpel. Tenez, j'y mettrai peut-être cinq schellings de plus.

Jeannie, roide et silencieuse, ouvrit la porte et mit cet homme dehors. Le docteur redescendit l'escalier d'un air assez mécontent — en marmottant des mots latins : *Vulgum pecus*, je crois—je ne sais ce que cela veut dire. — Cependant il eut probablement regret de sa vivacité, car il ajouta : — C'est égal, mistriss, je ne réclamerai point les dix schellings que vous me devez.

A peine fut-il sorti, que le même petit cri plaintif— Mère, j'ai faim — retentit pour la troisième fois — et cette fois la mère eut beau prodiguer douces paroles et ardents baisers, l'enfant ne se voulut point rendormir.

Je n'entendis plus alors qu'un bruit horrible et confus de sanglots navrants, de paroles entrecoupées, de larmes, de baisers, de gémissements, heurtés, confondus, brisés. Les deux voix luttaient; seulement les rôles avaient changé ; la petite voix plaintive s'était faite aigre et dure, et la douce voix suppliait. Bientôt la première domina tout à fait ; ce ne fut plus qu'un long cri âcre et éclatant... Peu à peu ce cri devint rauque, puis il cessa brusquement...

Jeannie alors crispa ses deux mains sur son front et lança vers le ciel un regard empreint d'un désespoir inouï, mais ce ne fut qu'un éclair... Sa tête retomba tristement sur sa poitrine, et son regard devenu vague vint errer le long de ma couche. En cet instant le ciel l'inspira sans doute, car elle poussa un cri de joie. — Oh! dit-elle en joignant les mains, misérable folle! j'oubliais cela, moi. — Et elle s'élança hors de la mansarde.

Dix minutes après elle rentra accompagnée de deux hommes. Elle tenait un pain sous son bras. Les enfants se jetèrent sur le pain et le dévorèrent. Les deux hommes me prirent l'un par les épaules et l'autre par les pieds, et ils me déposèrent à terre; ils démontèrent ensuite le bois de lit et le chargèrent avec la paillasse sur leurs épaules.

Jeannie se remit de nouveau à genoux à mes pieds sur le carreau, et toute la nuit je l'entendis prier à voix basse...

Le lendemain, une vieille charrette peinte en noir, attelée d'un cheval poussif, s'arrêta devant la porte de la maison. Ma femme et mes enfants se jetèrent tout en larmes sur mon corps; mais comme les hommes du corbillard étaient pressés, comme ils avaient encore plusieurs courses à faire, ils les arrachèrent à ces derniers embrassements et se dépêchèrent d'enclouer la quatrième planche de ma bière. On me transporta dans la charrette.

Je me sentis rouler assez longtemps sur le pavé de Londres. Plusieurs cercueils vinrent, pendant la route, tenir compagnie au mien; on en jeta, je crois, une demi-douzaine à côté et par-dessus, puis on s'arrêta, on était arrivé. On me descendit dans une fosse assez profonde, à ce qu'il me parut, et qui se trouvait creusée à l'avance avec une vingtaine d'autres. Cela est une bonne précaution. On jeta de la terre sur le cercueil jusqu'à ce que la fosse fût pleine. — Alors je n'entendis plus rien.

J'ignore combien de temps je passai ainsi. Ma vue et mon ouïe, les deux seuls organes par lesquels je vécusse encore, ne pouvant plus exercer leurs fonctions, je me trouvais privé de la conscience de mon être. J'étais mort en réalité, car je ne sentais plus.

Enfin je me réveillai.

Je me réveillai couché sur le dos dans une boîte de sapin sur laquelle pesaient six pieds de terre. Je me crus un instant la proie d'un cauchemar... Je remuai mes mains, je fis jouer mes articulations, je me parlai à moi-même pour m'assurer si j'étais bien moi, si une horrible hallucination ne m'abusait point. Hélas! non, car bientôt toutes les scènes affreuses qui s'étaient naguère déroulées devant mes yeux me revinrent à la mémoire. Mon âme se réveilla d'un bond.

Je serrai les épaules, je gonflai ma poitrine et je fis un soubresaut vigoureux. Tentative vaine, l'étroite bière comprimait mes efforts de mourant, je compris que j'aurais plus de force tapi sur le ventre, et je me retournai. Tandis que l'on clouait le cercueil, un clou avait dévié et s'était enfoncé d'un pouce dans le vide intérieur. La pointe de ce clou m'entra dans l'épaule, et suivant mon mouvement elle me creusa dans le dos un sillon profondément cannelé; le sang coula, et cette fraîcheur me fit du bien. Me ramassant alors sur mes poignets et sur mes genoux, soulevant mes épaules par un effort suprême, je fis craquer les parois de ma prison...

Six pieds de terre pesaient au-dessus d'elle; je retombai sans force sur ma poitrine. Je recommençai désespérément ma tentative; mes coudes et mes genoux creusaient les planches et y marquaient des empreintes sanglantes; je déchirais mon suaire avec les dents..... Enfin je criai de toute ma puissance..... Je n'entendis sortir de ma poitrine qu'un hurlement sourd et indistinct; l'air manquait pour faire éclater le son; bientôt aussi il allait manquer à mes poumons. Je me tordis de nouveau comme un serpent; ma tête se retourna sur mon épaule, et de mes dents je saisis ce clou qui me blessait, je le mordis, je l'enfonçai dans mes lèvres, dans mes gencives, et je bus

(1) On sait quels préjugés populaires entravaient jadis les recherches anatomiques. Les médecins étaient obligés d'acheter furtivement et à grands frais les corps morts pour les disséquer chez eux. On prétend même qu'en Angleterre il s'était formé une association mystérieuse d'assassins qui tuaient dans le seul but de vendre les cadavres de leurs victimes. C'est à ce crime que l'on fait allusion ici.

nent réchauffer leur zèle et leur patriotisme au foyer de la liberté dont Paris, la ville commune de la France, est le centre.

» La Société patriotique et républicaine de l'*Atelier* rejette à l'unanimité la proposition indiquée, et vote à cet effet une adresse motivée au Gouvernement provisoire.

» *L'un des secrétaires,* CRUVEILHIER. »

Nous ne saurions trop féliciter les membres de la société de l'*Atelier* de l'adoption de cette adresse, et nous sommes heureux que leur opinion si bien motivée confirme celle que nous avons exprimée dans le *National*.

Hier soir, les étudiants des écoles de Paris sont venus apporter dans les bureaux du *National* l'adresse suivante :

Les étudiants français aux étudiants autrichiens.

SALUT ET FRATERNITÉ.

Frères,

Dans votre grande et glorieuse révolution, vous vous êtes montrés dignes des héros de Paris. Comme eux, vous avez combattu pour la liberté de votre patrie ; vous avez renversé un pouvoir tyrannique. Continuez d'employer tous vos efforts pour briser les chaînes de l'Autriche ; ne reculez devant aucun obstacle. Le peuple français et le monde ont les yeux fixés sur vous et applaudissent à vos héroïques efforts.

— Courage, frères, Dieu est pour vous : le triomphe vous est assuré. Bientôt, vous aussi, aurez pour devise : *Liberté, égalité, fraternité.*

Tous nous avons pris une vive part à votre triomphe ; il resserrera à jamais les liens qui doivent nous unir. Toujours vos succès seront les nôtres, et le même sentiment patriotique qui nous anime concourra au maintien de la paix et de la liberté. Si un jour des tyrans jaloux portaient une main impie et téméraire sur l'édifice de nos libertés, unis étroitement, nous combattrons ensemble pour le défendre

Recevez, frères, ce drapeau comme un gage d'une amitié fraternelle.

(Suivent les signatures.)

Nous avons reçu, en outre, une autre adresse du comité central des écoles aux étudiants d'Allemagne et d'Italie ; nous la publierons demain.

Dons patriotiques.

— Les exemples de dons patriotiques se gagnent sous la République. Nous recevons la lettre suivante de M. Bacquoy, percepteur à la Ferté-sous-Jouarre.

« Je donne à la République mon intérêt de cautionnement comme percepteur, montant à la somme de 250 francs. En cas de guerre, un équipement de fantassin. Je concours de mon épée comme capitaine de la garde nationale, et celui de 120 braves.

— M. Hélion (Émile-Henri), receveur de l'enregistrement et des domaines à Senonches (Eure-et-Loir), fait don à la République de 114 francs.

— Une députation des porteurs d'eau de Paris a apporté au Gouvernement provisoire le produit d'une collecte s'élevant à 945 fr. 55 c.

— Les porteurs de la vente en gros de la marée et du poisson d'eau douce sont venus déposer 211 fr. à titre de don patriotique.

— Le sieur Collin, instituteur, demeurant à Vroil (Marne), offre de payer annuellement le double de ses impôts fonciers tant que le Gouvernement, dit-il, voudra bien accepter cette modique offrande.

— Nous signalons avec plaisir un trait digne de servir d'exemple et d'obtenir l'approbation de tous les bons citoyens. Un ouvrier de la fabrique de bijoux de MM. Bertin-Mechin, 19, rue des Bons-Enfants, est venu avant-hier lundi apporter au comptoir national d'escompte une somme de 78 fr. 75 c., produit d'une collecte faite parmi les ouvriers de cette fabrique pour concourir à l'ouverture du comptoir.

— Nous venons d'être encore témoins d'une de ces scènes de désintéressement et de patriotisme qui, tous les jours maintenant, se passent à l'Hôtel-de-Ville, et auxquelles il faudrait, pour se rassurer et s'instruire, que la France et l'Europe entière assistassent. Les ouvriers imprimeurs sur étoffes sont venus verser dans les caisses de l'Etat une somme de 2,000 francs prélevée sur leur nécessaire.

FAITS DIVERS.

— On lit dans un journal :

« Une lettre de M. Boucly, procureur du roi, trouvée dans les papiers de l'ex-ministre de la justice Hébert, a rendu publics des faits que le monde savant osait à peine soupçonner.

» Il est avéré aujourd'hui que M. Libri, membre de l'Académie des sciences, a soustrait aux diverses bibliothèques de France un grand nombre de manuscrits et d'ouvrages précieux, qu'il a ensuite vendus pour une somme qui dépasse six cent mille francs. Pour échapper à une condamnation judiciaire imminente, M. Libri vient de se réfugier en Angleterre. »

Cette histoire de M. Libri est édifiante. Qu'aurait-on dit, mon Dieu ! si un journal avait seulement insinué la vérité sur ces voleries ! Il n'y aurait pas eu assez de foudres dans les parquets, et la jurisprudence Bourdeau eût épuisé ses pénalités les plus implacables.

— C'est par erreur que quelques journaux ont annoncé qu'un document judiciaire relatif à M. Libri avait été tiré des archives du ministère des affaires étrangères ; aucun document n'est sorti de ce ministère pour être livré à la publicité.

— On lit dans le *Moniteur* :

« M. le ministre de la justice, qui a déjà supprimé la sous-direction des affaires criminelles, continue à faire dans ses bureaux les économies compatibles avec les besoins du service. Par suite d'un arrêté qui appelle M. Dalmas, directeur du personnel, à la direction des affaires civiles et du sceau, en remplacement de M. Teste-Lebeau, appelé à d'autres fonctions, la place de directeur du personnel est et demeure suprimée ; les fonctions en seront remplies par M. le secrétaire général, sans augmentation de traitement.

— *Le Moniteur* d'aujourd'hui donne le tableau suivant du mouvement général des blessés reçus dans les hôpitaux civils de Paris, du 23 février au 19 mars au soir.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Reçus du 23 février au 19 mars au soir.....	621	17	638
Sortis jusqu'au 19 mars au soir.	279	8	287
	342	9	351
Décédés jusqu'au 19 mars au soir.	96	2	98
Restant le 19 au soir...	246	7	253

— Des citoyens *nouvellement* inscrits sur les contrôles de la garde nationale à cheval se sont adressés à l'état-major général, pour savoir s'ils seront admis à voter aux prochaines élections de leur escadron et de leur légion. C'est là un droit incontestable, et dont l'exercice doit être garanti à tous les citoyens.

— Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux commissaires des départements un circulaire relative à la confection des listes d'électeurs pour la formation de l'Assemblée nationale.

Le ministre renouvelle les prescriptions contenues dans ses circulaires précédentes.

— Le Gouvernement provisoire a reçu hier une députation de la Société démocratique du 5e arrondissement, demandant, au nom de cinq mille citoyens, le maintien au 9 avril prochain des élections générales des représentants du peuple.

— On lit dans le *Courrier français :*

« Un courrier extraordinaire est arrivé la nuit dernière à la légation russe à Paris. On dit qu'il apporte des dépêches de la plus haute gravité, et que les provinces du midi de l'empire sont en pleine insurrection. La noblesse et l'armée sont à la tête du mouvement. »

— Un des clients de M. Goupil, agent de change, qui désire garder l'anonyme, ayant reçu de l'argent en barres de l'étranger, qu'il fait monnayer, met, à partir de demain, une somme de 200,000 francs à la disposition du public, contre billets de banque de 500 fr., sans prime aucune.

S'adresser à la caisse de M. Goupil, agent de change, n° 7, rue Taitbout, de dix heures à quatre heures.

— L'horloge des Tuileries, qui tant de fois a marqué l'heure des honteux triomphes monarchiques, s'est arrêtée le 24 février à trois heures précises, comme pour marquer le terme de la royauté en France, par un nombre symbolique correspondant à notre devise nationale : *Liberté, Egalité, Fraternité.*

— Nous lisons dans un journal allemand que la *Marseillaise* a été demandée à grands cris au théâtre de Cologne. Dès la première mesure les officiers ont quitté la salle ; il paraît que pour ces messieurs la *Marseillaise* est le *Chant du départ.*

— La Banque de France sera en mesure d'émettre, d'ici à deux jours, des billets de 100 francs dans une quantité suffisante aux besoins, et, peu de jours après, des coupures inférieures, ce qui donnera une grande facilité à la circulation. *(Patrie.)*

— Les commerçants du quartier Vivienne ont adressé une pétition au Gouvernement provisoire concernant cet abus de propriété qui consiste à demander au locataire-commerçant le paiement de six mois d'avance, imputables seulement sur les six derniers mois de son bail.

Les pétitionnaires demandent qu'en considération de cet usage, qui jette dans les mains de la propriété foncière des sommes considérables dont le commerce aurait le plus grand besoin dans les circonstances actuelles, le Gouvernement provisoire autorise les locataires qui ont payé ces six mois d'avance, à ne pas payer le terme d'avril prochain.

— On assure que M. de Rothschild s'est rendu hier à la préfecture de police, et que là il a dit à M. Caussidière que loin de vouloir suspendre ses payements, comme on l'avait annoncé, il entendait tenir tous ses engagements relatifs à l'emprunt, et prendre les mesures les plus larges pour raffermir le crédit ; que ses frères de Londres et de Francfort qui l'accompagnaient s'étaient rendus à Paris avec les mêmes intentions, et pour se concerter avec lui ; qu'il ne fallait pas s'abuser sur les sinistres qui avaient frappé la place de Paris, et que ce n'étaient pas les événements de février qui avaient causé l'embarras de ces maisons ; ces embarras datent, pour quelques-uns, de plus haut.

M. Caussidière a remercié M. Rothschild, et lui a demandé s'il voulait une garde pour son hôtel. « Loin de la demander, je vous prie de n'en rien faire ; je désire seulement qu'on sache qu'ayant confiance dans le Gouvernement, on doit avoir confiance en moi. »

(Réforme.)

— Un de nos sculpteurs les plus distingués, le jeune Debray, a présenté hier au Gouvernement provisoire un buste de la République, dont la pensée et l'exécution font le plus grand honneur à l'artiste.

Cette figure est coiffée du bonnet phrygien, couronné de lauriers, le front ceint d'un niveau en guise de diadème, et qui vient rattacher une couronne civique d'où s'échappent quelques épis ; elle a les épaules couvertes d'un peau de lion et les seins nus, d'où coule le lait en signe d'abondance.

« Voilà, disait le peuple sur son passage, comme nous comprenons la République, *grande, forte et calme.* »

Le Gouvernement provisoire, en remerciant l'artiste par l'organe du citoyen Saint-Hilaire, secrétaire général, s'est empressé d'accepter l'hommage de ce buste, qui a été placé immédiatement dans la salle des délibérations.

— Hier, on voyait placardé dans toutes les rues de Paris un appel de la société démocratique allemande tendant à obtenir des démocrates français et allemands des armes pour aller en Allemagne proclamer, d'accord avec les populations, la République germanique.

Départements.

— On lit dans le *Courrier de Lyon,* 21 mars :

« Il est sérieusement question de la coupure des billets de la banque de Lyon.

» Ces coupures seront délivrées en échange des billets en circulation, lesquels devront être immédiatement détruits. »

— Hier, un rassemblement considérable d'ouvriers de toutes professions s'est formé aux Brotteaux. Le but de cette réunion, qui du reste a eu un caractère calme et pacifique, était de signer une pétition pour le renvoi des ouvriers étrangers sans travail.

— Les ouvriers cordonniers de Lyon, mus par un sentiment bien honorable d'ordre et de patriotisme, ont, dans une réunion générale, décidé à l'unanimité que, ne voulant pas augmenter les embarras du moment, ils remettaient toute discussion de la question de temps et de salaire jusqu'après la convocation de l'Assemblée nationale.

— Vendredi, la cour d'appel de Toulouse s'est dessaisie de la connaissance des troubles qui avait éclaté dans l'arrondissement de St-Gaudens ; et ce par un double motif : les faits étaient connexes à des crimes à raison desquels la cour d'appel de Pau procédait à une information, et la plupart des inculpés, quoiqu'arrêtés dans le département de la Haute-Garonne, étaient domiciliés dans le département des Hautes-Pyrénées.

Dans cette même audience la cour a évoqué la connaissance de dévastations et pillages dans les arrondissements de Foix et de St-Girons (Arriége). M. le conseiller Vène et M. l'avocat-général Lafiteau, délégués afin de procéder à cette nouvelle information, sont partis pour se rendre sur les lieux.

— Voici le manifeste du comité central républicain du Havre ; il est concis, mais énergique :

Le comité central veut la République ;

Il la veut pure et inspirée des sentiments de fraternité et d'égalité.

Il la veut stable, en lui donnant pour base les deux piliers sociaux, vieux et durables comme le monde : la famille et la propriété ;

Il la veut fière, mais juste, devant les autres puissances de l'Europe.

— Depuis le 10 mars jusqu'au 17 inclus, 285 contribuables ont payé par anticipation à Pau, leurs contributions se montant à une somme de 12,518 fr. 32 c.

(Mémorial des Pyrénées.)

CAISSE D'ÉPARGNE DE PARIS.

Avis.— Conformément à l'art. 4 du décret du Gouvernement provisoire du 9 mars 1848, les sommes versées à la caisse d'épargne depuis le 24 février dernier, et celles qui y seront versées à l'avenir, tant sur les anciens que sur les nouveaux livrets, seront remboursables intégralement en espèces.

Les autres dispositions du décret précité ne s'appliquent qu'aux sommes versées antérieurement au 24 février 1848.

Quant à l'augmentation de 1 p. 0/0 du taux de l'intérêt prescrite par le décret du Gouvernement provisoire du 7 mars 1848, elle profite à tous les fonds versés à la caisse d'épargne à quelque époque qu'ils y aient été déposés.

---

le sang qui coulait dans ma bouche.—De mes ongles je creusais tantôt les planches de mon cercueil, tantôt ma poitrine, qui râlait.

L'épuisement succéda à ces efforts ; je cessai même d'entendre mes râlements convulsifs ; mes oreilles tintèrent bruyamment, mon cerveau sembla se vider, et des scènes d'une fantasmagorie hideuse et folle passèrent devant mes yeux.

Il me sembla que je voyais le médecin Manby qui découpait le commissaire du bureau de charité et qui en goûtait un morceau afin de savoir s'il était *bon.* Cela me fit plaisir. Une chambre m'apparut plus loin. Je reconnus notre mansarde. Dedans il y avait le juif Simpson qui tenait ma femme entre ses bras et qui la caressait, puis à côté, dans l'âtre de la cheminée, mon petit Willie pendu à un croc qui rôtissait sur la braise. Les quatre autres étaient assis en rond sur leur paillasse et mangeaient avec gourmandise un crapaud vivant. La tournure de ce crapaud me sembla avoir un faux air de ressemblance avec celle de l'alderman Brotherton. Le juif faisait les gestes d'un homme fort amoureux, et ma femme chantait un vieux refrain mélancolique que j'aimais jadis à entendre :

Elle était pâle et blonde
La fiancée du roi,
Lorsque traversant l'onde
Vint Oger le Danois.

Je me mis à rire, la vision disparut, et à sa place j'aperçus un ver énorme qui venait de perforer une des planches du cercueil ; le ver se glissa le long de mon col en y marquant une trace baveuse et glacée, puis il fit un trou à ma tempe droite et entra dans mon cerveau ; je sentis qu'il le traversait en ligne droite et qu'il allait creuser intérieurement une autre ouverture à ma tempe gauche. Sa tête se montra en effet bientôt à cette ouverture, mais elle s'y arrêta comme en sentinelle, tandis que de l'autre côté le corps entrait, entrait toujours. Il en passa ainsi des millions d'aunes ; mon crâne se remplissait.... gonflé par ces anneaux agglomérés, il allait éclater.... et je me tenais immobile dans cette attente suprême, les yeux horriblement ouverts, lorsque soudain un bruit sourd et mesuré qui se faisait au-dessus de ma tête attira mon attention et chassa la vision. Il me sembla que l'on fouillait la terre qui comblait ma fosse. D'instants en instants le bruit se rapprochait et devenait plus distinct. On creusait la terre en effet, car bientôt un instrument de fer vint heurter la paroi supérieure de ma bière, et au même moment un rayon de la pâle lumière de la lune pénétra jusqu'à moi à travers une fissure des planches disjointes. Un courant d'air pur accompagnait ce rayon, il rafraîchit délicieusement ma poitrine. L'homme qui accomplissait cette besogne prit un marteau, et en quelques coups il brisa l'obstacle qui m'emprisonnait et me délivra. Je me soulevai alors sur mes deux mains et sur mes genoux, et je me dressai subitement devant lui. A la vue de cette longue figure blanche, enveloppée dans un linge taché de sang, qui se relevait de sa tombe comme une ombre outragée, cet homme tomba évanoui.

J'ai su depuis que c'était un fossoyeur qui, voulant ouvrir le cercueil d'un riche bourgeois enterré auprès de moi, afin de le dépouiller des bijoux avec lesquels on enterre ordinairement les gens riches, s'était par hasard trompé de fosse.

Je m'élançai hors de la fosse, et je retrouvai assez de vigueur pour courir jusqu'à ma demeure. Ceux qui m'aperçurent par les rues me prirent sans doute pour l'ombre de quelque supplicié de Tyburn, revenant visiter un complice oublié par le bourreau.

Je n'avais point ma tête à moi ; j'étais fou ou idiot, je crois, car je me précipitai dans notre mansarde sans réfléchir à rien. Jeannie était assise sur son escabeau, et elle berçait entre ses bras notre petit Willie. Lorsque j'entrai, elle poussa un cri terrible, et elle tomba évanouie à terre en retenant l'enfant... Oh ! je suis un infâme, un maudit, car je l'ai tuée !... Depuis ce jour-là, elle n'a plus fait que languir... Enfin, hier elle est morte.... Elle m'a dit avant de mourir : « Du courage, James, oh ! du courage, je t'en supplie... » Puis elle nous a regardés une dernière fois, les enfants et moi, avec son grave et triste sourire,— elle nous a bénis, — et elle s'est en allée au ciel...

. . . . . .

Après la mort de sa femme, le pauvre tisserand demeuré sans ressources, et affaibli de corps et d'esprit, allait probablement écouter quelque mauvais conseil de désespoir, lorsqu'un événement heureux vint soudainement changer sa situation et éclaircir un peu ce brouillard sombre et nauséabond de misères au milieu duquel il se trouvait plongé. De grand matin, un individu en costume de matelot entra dans son réduit, et lui remit une petite lettre ainsi conçue :

Mon cher James,

Je suis sûr que tu as oublié ton vieux camarade Jack-le-Long, — tu sais bien, — celui qui t'a tant gagné de parties de bouchon au jardin de Hyde-Park, — mais, vois-tu, Jack-le-Long ne t'a pas oublié, lui.

Tu te rappelles que je suis parti il y aura tantôt quinze ans avec le grade de mousse à bord du brick *le Jeune Dauphin.* Je voulais aller tenter la fortune sur mer, parce que je sentais bien que je n'étais pas propre à grand'chose sur terre. Cela m'a réussi — c'est-à-dire cela m'a réussi d'un côté et non d'un autre. J'ai fait fortune, mon vieux, mais, aux dépens de ma carcasse. Devenu capitaine dans la marine royale, j'ai eu, il y a environ six mois, la cuisse emportée par un boulet. Me voilà invalide. Comme je suis sans parents, je me suis souvenu de toi, et si tu veux nous naviguerons à l'avenir de conserve dans les mêmes eaux. Je n'aime pas à demeurer les bras croisés, et puisqu'il faut que je prenne mon domicile définitif sur le plancher des vaches, j'ai songé à m'y créer de la besogne. J'ai le projet de monter une fabrique d'étoffes, — tu seras mon associé, — je fournirai les capitaux et toi tu surveilleras la chose. Cela te va-t-il ?

Ton vieux

JACK-LE-LONG.

P. S. Mon valet John (car j'ai un valet) te portera cette lettre, et demain matin j'irai te donner une poignée de main.

. . . . . .

Le lendemain, un modeste corbillard s'arrêta devant la maison du tisserand. — On y descendit le corps de Jeannie. — Deux hommes suivirent la funèbre voiture jusqu'au cimetière. Un de ces deux hommes — doué d'une bonne et franche physionomie, — marchait à l'aide d'une jambe de bois, et par intervalles, il regardait d'un air attendri son compagnon qui pleurait.

FIN.

DERNIÈRES NOUVELLES.

ÉTRANGER.

ALLEMAGNE.

Les nouvelles de Berlin vont jusqu'au 19 mars au soir. Nous en extrayons les faits les plus saillants.

PRUSSE. *Berlin, 18 mars.*—Le roi ayant signé l'ordonnance à 10 heures du matin, le peuple fit éclater sa joie par des vivats et demanda néanmoins l'éloignement des troupes. Le peuple s'avança vers le château ; un officier d'état-major s'approcha pour s'y apposer ; on fit mine de l'attaquer. Alors un détachement de cavalerie s'interposa et commença à charger le peuple, qui cria à la trahison. Deux coups de feu partirent on ne sait de quel côté. Le mouvement devint alors général. Vers cinq heures on entendit des feux de peloton accompagnés de coups de canon. La nuit a mis fin au combat.

19 mars. — La journée d'hier a été sanglante : les étudiants commandaient le peuple, du côté duquel les chasseurs de la garde s'étaient placés. Les portes de la maison de correction ont été enfoncées et les détenus mis en liberté. Aujourd'hui, la ville a un aspect belliqueux, les pavés sont enlevés, les rues sont encombrées de tas de pierres dont le peuple se sert pour attaquer les troupes. La circulation est impossible. Il y a des barricades hautes comme les maisons, au sommet desquelles flotte le drapeau national rouge, noir et or.

Le roi vient d'adresser au peuple une proclamation dans laquelle il déclare que la fusillade sur la place du Château a été une méprise ; qu'il oublie tout, et les soldats ont reçu l'ordre de se retirer. On n'entend plus que les coups de feu tirés du haut des barricades par les bourgeois. Cependant, le peuple parcourt encore les rues et forme des attroupements sur la place du Château.

A 11 heures le roi a paru sur le balcon et a harangué le peuple, il l'a exhorté au calme et a promis de rendre les prisonniers. Amnistie est accordée aux chasseurs de la garde. Il y a eu des deux côtés beaucoup de morts et de blessés. J'ai vu passer un charriot chargé de cadavres, que suivaient beaucoup de bourgeois la tête découverte. Le convoi étant arrivé sur la place du Château, au milieu d'un profond silence, on appela le roi, qui ne parut pas, mais fit annoncer au peuple qu'il accordait l'armement général et confiait sa personne à la protection des bourgeois.

Depuis que les troupes sont parties la ville est plus calme. Le peuple a brûlé, dans le *Heligentrasse,* tout le mobilier du major Preiss, qui a donné l'ordre de tirer sur le peuple.

La boutique d'un gantier nommé Wernick a été pillée, parce qu'il avait livré aux soldats quelques étudiants polonais. Il n'y a pas eu d'autres excès; on avait même écrit sur des portes de maisons ou de boutiques : *Respect à la propriété des citoyens.* Mais la maison du directeur des contributions, M. Kuhne, ministre des finances *ad interim*, vient d'être pillée. La fonderie royale et la caserne d'artillerie devant la porte d'Oranienbourg sont réduites en cendres. — Le roi a renvoyé son ministère et vient d'en former un nouveau. — Le comte d'Arnim, ancien ambassadeur à Bruxelles, est premier ministre ; le comte de Schwerin, ministre des cultes; M. d'Auerswald, ministre de l'intérieur, et M. Kuhne, directeur général des contributions, ministre des finances *ad interim*. Les autres ministres gardent provisoirement leurs portefeuilles.

P. S. Les soldats viennent de se retirer. Il y a des sentinelles bourgeoises dans tout le château. La ville a été illuminée spontanément. Partout règne, au milieu du plus grand ordre, le plus vif enthousiasme.

— On lit dans la *Gazette d'Aix-la-Chapelle* du 21 mars :

« Il s'est formé dans la journée de nombreux rassemblements. On commença par attaquer la maison du premier bourgmestre. La force armée parut, et la tranquillité fut bientôt rétablie. On espère que l'ordre ne sera plus troublé.

« Une invitation est partie de Trèves à toutes les villes de la province rhénane de se trouver jeudi à une assemblée qui sera tenue à Cologne. Les députés rhénans se réuniront aussi ce jour-là à Cologne. »

AUTRICHE. — *Vienne, 15 mars.* — Il règne la plus grande tranquillité, grâce aux bourgeois armés. Le prince de Wisidischgratz, que l'empereur avait nommé son *alter ego,* a déjà été remplacé par un homme plus libéral, le prince Charles de Lichtenstein. 150 étudiants sont arrivés aujourd'hui de Pesth. Ce n'est pas la révolution pulitique qui rencontrera des difficultés, mais bien la révolution sociale. Il faut que la noblesse renonce absolument à tous les droits féodaux. Dans un appel adressé au peuple, on l'engage à rester uni. On demande la véritable représentation du peuple, la liberté de la presse la plus illimitée et l'armement général. Toutes ces demandes ont été accordées, mais il faut maintenir ces droits.

(*Gaz. d'Aix-la-Chapelle,* 21 mars.)

16 mars. — L'empereur a fait publier hier, vers 5 heures, une proclamation dans laquelle, après avoir rappelé les concessions qu'il vient de faire à son peuple, en lui accordant la liberté de la presse, l'armement de la garde nationale et la convocation des États de toutes les provinces de la monarchie, il invite les esprits au calme, et engage les étudiants à reprendre leurs travaux et les commerçants à reprendre leurs affaires. — La proclamation se termine ainsi : « Nous nous livrons d'autant plus vivement à cet espoir, qu'aujourd'hui nous avons pu nous convaincre au milieu de vous que votre dévouement envers mes ancêtres, qui ne s'est jamais démenti et que vous m'avez témoigné en toute occasion, vous anime toujours. »

— Le prince de Metternich s'est réfugié sur le Rhin, et sa femme en Silésie.

— Après deux jours de fermeture, la Bourse a été rouverte aujourd'hui ; il y a eu beaucoup d'affaires et les cours se sont sensiblement améliorés.

HONGRIE. — *Presbourg, 14 mars.* — Aujourd'hui, aussitôt après l'arrivée de la nouvelle de la chute de Metternich, M. L. de Kossuth s'empressa d'annoncer cet heureux événement à la chambre des députés, et lui proposa d'aller en corps chez l'archiduc Palatin, pour le prier de convoquer la chambre des magnats, dans le but de lui faire adopter l'adresse des députés. Le député Zala déclara traître quiconque ne se joindrait pas à M. Kossuth. Les députés se rendirent chez l'archiduc, et M. Kossuth parla en leur nom. L'archiduc répondit avec beaucoup de verve et fut vivement applaudi. L'adresse sera envoyée promptement à l'empereur. La joie est générale. Suivant la *Gazette de Vienne*, M. le comte d'Apponi chancelier de la Hongrie, vient de donner sa démission.

(*Gazette universelle de Prusse,* 19 mars.)

BOHÊME. *Prague, 15 mars.* — (Minuit.) On vient de publier la dépêche suivante : « La Constitution est proclamée pour toutes les provinces. Vienne est dans l'enthousiasme. — Ce 15 mars 1848. Signé : Rodolphe, comte de Stadion. » On donne en même temps communication des patentes impériales qui avaient paru. M. de Stadion est très-populaire dans notre ville. On n'a pas de nouvelles de Metternich. Son gendre, le comte hongrois Szandoz a déclaré qu'il ne recevrait pas son beau-père sous son toit. Voilà la fin de l'homme qui, il y a deux jours, commandait encore à des millions d'hommes. (*G. de Cologne,* 21 mars.)

— On écrit des frontières de Gallicie qu'une insurrection générale est imminente dans la Pologne autrichienne.

Munich, 17 mars. — Une ordonnance du roi, qui vient d'être publiée contient ce qui suit :

1° La comtesse de Lansfeld est déclarée déchue des droits de l'indigénat bavarois ; 2° le directeur de la police, M. Mark est destitué ; il est remplacé par M. de Pechman, juge ; 3° attendu que la comtesse de Landsfeld n'a pas renoncé au projet coupable de troubler la capitale et le pays, les autorités ont reçu l'ordre de la rechercher, de l'arrêter et de la conduire à la forteresse la plus voisine, pour qu'elle soit livrée aux tribunaux. (Suivent les signatures des ministres.)

ANGLETERRE.

Dans la séance de la Chambre des commune du 21 mars, lord Palmerston a fait la déclaration suivante, en réponse à une question de M. Cochrane :

« La famille royale de France et les autres personnes qui ont cherché un refuge en Angleterre y seront accueillies avec cette courtoisie qui a toujour signalé la conduite du peuple anglais vis-à-vis des étrangers exil. Mais le Gouvernement provisoire peut compter que le gouvernemrnt de la reine ne participera à aucune intrigue, et qu'il ne s'associera à aucune intervention dans les affaires intérieures de la France. »

Plymouth, 20 mars, 4 heures 1/2 de l'après-midi.— On annonce en ce moment que le prince de Joinville traverse le canal dans un steamer à deux mâts, avec pavillon aux couleurs anciennes (bleu, blanc et rouge.)

(*Times.*)

BELGIQUE.

Le ministre des finances de Belgique a présenté le 20 mars, à la chambre des représentants, un projet de loi ayant pour objet de donner cours légal et forcé aux billets de la société générale et de la banque de Belgique, en autorisant ces deux établissements à suspendre temporairement le remboursement en espèces de leurs billets.

Néanmoins les billets de 50 fr. et au-dessous continueront à être échangés contre espèces comme par le passé.

Le projet fixe à 30 millions, dont 20 millions pour la société générale et 10 millions pour la banque de Belgique, le maximum de l'émission des billets.

De plus, le gouvernement propose d'établir à Bruxelles un comptoir d'escompte et commercial, dirigé par cinq administrateurs choisis, un par le gouvernement, un par la Société générale, un par la Banque de Belgique, et deux par la chambre de commerce.

Le capital de ce comptoir sera de huit millions, fournis par moitié par la Société générale et la Banque de Belgique.

Après la lecture de l'exposé des motifs et du projet de loi, la chambre, ayant décrété l'urgence, s'est immédiatement retirée dans les sections pour l'examiner. Il y a tout lieu de supposer que le projet sera adopté sans difficulté.

RUSSIE.

Saint-Pétersbourg, 27 février (10 mars).—Par suite des événements arrivés en France, un oukase impérial ordonne l'augmentation de toutes les réserves et le rappel sous les armes des soldats en congé. Voici le commencement de l'oukase :

« Des événements ont eu lieu dans l'ouest de l'Europe, qui manifestent la coupable intention de renverser les pouvoirs légaux. Les alliances amicales et les traités par lesquels la Russie est liée avec les puissances voisines, nous imposent le devoir sacré de prendre immédiatement des mesures pour mettre une partie de nos troupes sur le pied de guerre, afin que si les circonstances l'exigeaient on puisse opposer une barrière à la propagation des idées anarchiques. » (24 février, 7 mars 1848.)

— On écrit de Saint-Pétersbourg, en date du 7 mars, qu'une armée de 400,000 hommes marchera vers la frontière de l'ouest.

ESPAGNE.

On nous écrit de Madrid, 12 mars :

« Le ministre de la guerre déploie beaucoup d'activité depuis quelques jours. L'ordre a été donné de faire dans les places fortes tous les travaux nécessaires et de former plusieurs divisions. Vingt bataillons de la réserve vont être mis sous les armes. »

NOUVELLES DES BOURSES ÉTRANGÈRES.

Londres, 21 mars.

Cité, mid. — Les fonds anglais sont stationnaires. Les consolidés au comptant et pour compte ont été faits à 80 7/8 81 1/8. Le taux actuel est de 80 7/8 à 81. Bons de l'échiquier (juin), 24 à 28; (mars), 22 à 25 de prime.—Fonds esp., nouv, 21 1/2; mexicains, 14 1/4. Les actions des chemins de fer sont lourdes.

3 heures. — Cons. pour compte, 81 1/8 à 81 1/4.

3 heures moins 1/4. — Cons. pour compte, 81 1/8.

Fonds étrangers. — Esp. act., 11 3/4 1/2 à 7/8 ; dito, 3 0/0, 21 1/2 3/4; pass., 3 ; portugais, 5 0/0, 14 1/4; 4 0/0, 14 1/4; brésiliens, 69; mexicains, 14 1/4 ; holl., 4 0/0 61; 2 1/2 0/0, 41 1/2; danois, bons de l'eq., 2 1/4.

Chemins français. — Paris à Rouen, 15 à 17; Paris à Orléans, 23 à 27 ; Rouen au Havre, 7 1/2 à 8 1/2, Nord, 7 3/4 à 1/2; Boulogne à Amiens, 5 1/4 à 3/4 ; Orléans à Vierzon, 13 à 9; Orléans à Bordeaux, 4 1/2 à 4; Paris à Strasbourg, 7 à 6 ; Tours à Nantes, 7 1/2 à 6 1/2 ; Paris à Lyon, 9 à 8 1/2.

Hambourg, 18 mars.—Ard. 5 0/0, 8 papier; 3 0/0, non coté.

Vienne, 16 mars. — 5 0/0, 90 à 90 1/2; 4 0/0, 74 à 75; 2 1/2 0/0, 44 à 45; Banque, 1280 à 1285.

Amsterdam, 20 mars. — 5 % esp., 8 3/8 à 1/2 ; gros. pièces, 6 7/8 à 7 3/8; 3 0/0 esp., 20 1/2 à 22 1/2; 3 0/0 intér., 15 1/2 à 3/4 ; coup., 6 3/8 à 7 ; pass., 2 3/4 à 7/8; portug., 3 0/0, 13 3/8 à 1/2; id., 4 0/0, 14 1/2. Intég., 2 1/2, 40 1/2 ; 3 0/0, 46 3/4 ; 4 0/0, 59 à 60; ard. de 510, 7 3/8 à 5/8.

Anvers, 21 mars. — Dette act. d'Esp., 8 5/8 à 1/2 ; 2 1/2, 33.; Emprunt (1840), 67.

Bruxelles, 21 mars. — 5 0/0 (1840), 68; 4 1/2, 61 à 62 1/2; 2 1/2 0/0, 32.

Madrid, 16 mars.—3 0/0, 23 1/8 au compt. (après la bourse, 23 1/8 1/4 arg.); 5 0/0, 14 1/4 pap. (après la bourse, 14 arg.). Dette sans intérêt, 5 pap. (après la bourse 4 5/8 arg.). Coupons, 10 pap. Banque de Saint-Ferdinand, 112 arg., 114 pap.— Changes : Paris, 5 arg., 4 95 pap.; Londres, 46.30 pap.

BOURSE DE PARIS.— Mercredi 22 Mars.

La Bourse d'aujourd'hui a été très-ferme; il y avait surtout beaucoup de demandes sur les actions des chemins de fer.

On parlait d'un projet du Gouvernement qui aurait pour but l'acquisition de toutes les lignes, moyennant le remboursement des actions, à un taux déterminé, en rentes 5 0/0, au pair.

Les fonds de Vienne du 16 et du 17 nous arrivent simultanément.

5 0/0 mét., 90, 87; Nord, 104, en grande hausse.

FONDS PUBLICS. — *Cours de clôture 3 heures.*

	Au compt.	Fin cour^t.	A Prime.
France 3 0/0	51 »	»	»
— 4 0/0	»	»	»
— 4 1/2 0/0	»	»	»
— 5 0/0	72 25	»	»
Emprunt	»	»	»
Bons du Trésor	»		
Actions de la Banque	1675	Oblig. de la Ville	1002 50
Comptoir d'Alger	»	Caisse hypoth.	»
Belgique 1840 5 0/0	»	Oblig. Gouin	»
— 1842 5 0/0	»	— Ganneron	»
— 4 1/2 0/0	»	— Baudon	»
— 3 0/0	»	— Béchet	»
— 2 1/2 0/0	»	— C. Legendre	»
Naples 5 0/0	»	Quatre canaux	»
Rome 5 0/0	»	Jouissance id.	»
Espagne 3 0/0	»	Aveyron	»
— intérieure 3 0/0	»	Zinc V. Mont.	»
— 5 0/0	»	— Nouv. —	»
— passive	»	Monceaux	»
Chemin de St-Germain	»	Ob. St-Germain	»
— Versailles (r. d.)	115 »	— Orléans	»
— id. (r. g.)	»	— Rouen	»
— Orléans	713	— Hâvre	»
— Rouen	420	— Marseille	»
— Hâvre	215	Gaz français	»
— Marseille	280		
— Bâle	»	**CHANGES, 90 jours.**	
— Centre	250	Hambourg	»
— Boulogne	»	Berlin	»
— Bordeaux	410	Londres	»
— Nord	345	Madrid	»
— Montereau	»	Vienne	»
— Lyon	310	Amsterdam	»
— Strasbourg	348	Francfort s/m.	»
— Tours, Nantes	340	Milan	»
— Dieppe et Fécamp	»	Trieste	»
— Bordeaux, Teste	»	Naples	»
— Grand-Combe	»	Or en barres	»
— Montpell., Cette	»	Louis d'or	»
— Anvers à Gand	»	Arg. en barres	»

Les rédacteurs : HIPPOLYTE CASTILLE, MOLINARI.

PROGRAMME DES SPECTACLES DU 22 MARS.

THÉATRE DE LA NATION. On commence à 7 h. 1/2.

JÉRUSALEM, op. 4 act., A.-Royer, G. Vaëz, Verdi.

Gaston Duprez
le Légat Brémond
le Comte Portheaut
Roger Alizard
l'Emir Guignot
Soldat F. Prévôt
Hérault Molinier
Ecuyer Kœning
Officier Barbot
Hélène mesd Julian
Isaure Muller

LE BANQUET DE LIBERTÉ, chant patriotique.

TH. DE LA RÉPUBLIQUE. On commence à 7 h. 1/2.

ANDROMAQUE, tr. 5 a. Racine.

Oreste Ligier
Pyrrhus Maubant
Pilade Fonta
Phénix Chéry
Hermione mesd. Rachel
Andromaque Mélingue
Cléone Mirecourt
Céphise Crosnier

LES PLAIDEUS, c. 3 a. Racine.

L'Intimé Samson
Dandin Provost
Léandre Leroux
Petit-Jean Riché
Chicaneau Joannis
souffleur Mathieu
comtesse mesd. Thénard
Isabelle Solié

OPÉRA-COMIQUE. On commence à 7 h. 0/0.

LE RÊVEUR ÉVEILLÉ, op. c. 1 a.

Dumont Duvernoy
Nicolas Grignon
Victor Jourdan
Legrand Adolphe
Zélia mesd. Roullié
Fanchette Levasseur

LES DIAMANTS DE LA COURONNE, op.-c. 3 a. Scribe, St-Georges Auber.

Campo Ricquier
Henrique Mocker
Sébastien Emon
Rebolledo Henri
Barbarido Palianti
Mugnoz Azéma
Diana mesd. Levasseur
Catarina Charton

ODÉON. On commence à 7 h. 0/0.

LES ÉTOURDIS, com. 3 a. Andrieux.

ANTONY, dr. 5 a. A. Dumas.

Antony Laferrière
Eugène E. Beauvallet
Olivier Harville
Frédéric Husson
le baron Anselme
Louis Bertin
Adèle mesd. Laurent
Clara Michallet
la vicomtesse Angèle
l'hôtesse Antheaume

L'AMI GRANDET, c. 3 a., Ancelot.

Grandet Monrose
Jumilly Luguet
d'Augicourt Anselme
Arthur Olivier
de Vandel Beauvallet
la duchesse Mmes Martelleur
la princesse Grassau
Ernestine Henry
Adèle Michallet

THÉATRE-HISTORIQUE. On commence à 6 h. 0/0.

MONTÉ-CHRISTO. dr. 5 a. 6 tab. A. Dumas, A. Maquet.

(2e soirée.)

Dantes Mélingues
Caderousse Boutin
Morel St-Léon
Villefort Lacressonn.
Pénélon Barré
Baville Beaulieu
Bertuccio Crette
Jaccopo Boileau
Benedetto Colbrun
la Carconte Mes Person
Julie Maillet
mad. Morel Fontenay.

OPÉRA-NATIONAL. On commence à 6 h. 1/4.

ALINE, op.-com. 3 a., Vial, Favières, Berton.

Saint-Phar Béraud
Sigiskar Huré
Usbeck Fosse
Osmin Huner
Oscar Therasse
Bahadar J. Kelm
Aline mesd. Petit-Brière
Zélie Bourdet
jeune fille Honorine

DON QUICHOTTE, don Quichotte Hervé
Sancho J. Keim

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. pièce militaire en 7 tableaux, Labrousse, Maillan.

Dumouriez Sallerin
Danton Jouard
Carnot Huré
Kellermann —
Billaud-Varenne Pédorlini
Biron Raguenot
St-Just Lecourt
Marceau Dutilloy
Tallien Vallod
Ranaud —
Cambon Huner
Barrère Beraud
Treilhard Legrand
prieur Aubarède
général prussien Roger
harçon —
Pétion Verner
Duval Thérasse
huissier —
Max Fosse
Camisard Martin
Guillaume Lebel
Lerosier Hervé
Hermann Beaugrand
Foliquet Delsarte
Jérôme Peret
Grimoard Filhol
officier Léon
Marguerite mesd. Mancini
Victoire Couraud
Emilie Honorine
Théophile Héron

VARIÉTÉS. On commencera à 6 h. 1/4.

LES DEUX PIERROTS, v. 1 acte, Bayard.

TURLUTUTU, v. 1 a. Laurencin, Davesne,

LE CHEVALIER DU GUET, v. 2 a. Lockroi.

Le chevalier Lafont
le baron Bardou j.
le vicomte Cachardy
l'officier Ernest
Isabelle mesd. Constance
Louise Mayer

LE MARQUIS DE LAUZUN. v. 1 a., Carmouche, Vermont.

Le baron Bardou
Le docteur Rébard
Goulussmann Dussert
Frikandoff Amedée
Le marquis Mes Déjazet
La comtesse Lobry
Hildegarde Flore.

GYMNASE. On commence à 6 h. 0/0.

THÉATRE MONTANSIER. On commence à 7 h. 0/0.

LE CAMARADE DE LIT, v. 1 a. Vanderburg, F. Langlé.

roi Derval
Thiébault Leménil
bourgmestre Grassot
Polden Kaléknire
Yelvin Lacourière
Russtall Lhéritier
garde-chasse Remi
Joséma mad. Durand

HENRIETTE ET CHARLOT, v. 1 a. Varin.

Pélican Luguet
Joseph A. Tousez
Charlot } Sceiwanek
comtesse }
Henriette }

Chansonnettes.

UN JEUNE HOMME PRESSÉ, v. 1 acte.

Dardard, Ravel — Ponbel chet, Sainville — Colardeau, A. Tousez.

LE LAIT D'ANESSE, v. 1 a. Dupeuty, Gabriel.

Adonis Levassor
Bouvreuil Lhéritier
Camion Kalekaire
mad. Belami mesd. Leménil
Batistine Scriwaneck

PORTE-SAINT-MARTIN. On commence à 0 h. 0/0.

RELACHE.

pour la répétition générale de L'AUBERGE DES ADRETS et ROBERT MACAIRE, en 2 soirées.

Demain 1re soirée.

AMBIGU. On commence à 0 h. 0/0.

RELACHE,

pour la répétition générale de LES TROIS REVOLTIONS,

Demain 1re représentation.

GAITÉ. On commence à 6 h. 1/2.

LES DEUX GAMINS, ou 1830 et 1848, à-propos patriotique, 2 actes. A. Bourgeois, M. Masson.

Bongrain Neuville
Isidore Taillade
Pierrot Francisque
Coliquat Dubourjal
André Rosier
Cerf-Volant Lesueur
Guibolle Charlet
élève Delafosse
Champaroux Edouard
Thérèse mesd. Léontine
Francine O. Robert

LE PACTE DE FAMINE, d. 5 a. E. Berthet, P. Foucher

Beaumont Surville
Marcel Gouget
Saint-Val Emmanuel
Malisset Serres
de Chaumont Rosier
Boyrel Charlet
Louise mesd Meignan
Firmin Ysannah
la Petit-Pas Clara Blum
Marianne Eléonore

FOLIES. On commence à 5 h. 1/2.

LA FILLE DE MARBRE, v. 1 a. Clairville, Cordier.

LA ROSE DE PROVINS, v. 1 a. E. Nyon.

LA FILLE DU MENUISIER, c.-v. 2 a. Dennery.

LES 2 POMMADES, f.-v. 1 a. Marc-Michel.

LE MARIAGE IMPOSSIBLE, c.-v. 2 a. Mélesville et Carmouche.

TH. DU LUXEMBOURG. On commence à 7 h. 1/2.

La Dot, Belle Hermine, Serin envolé, Barricades.

COMTE. on commence à 7 h.

L'ANGUILLE DE MELUN.

AUGUSTA,

LE PETIT SAVOYARD.

L'HOMME LE MARBRE

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER, DE NAPOLÉON CHAIX ET Cie, RUE BERGÈRE, 8.